



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Conseil participatif des jeunes - Création

Par délibération en date du 25 mars 2024, la ville a renouvelé sa politique jeunesse et s'est engagée à accroître la place donnée aux jeunes à Dijon en créant de nouveaux espaces de liberté et d'expression.

C'est dans ce nouveau cadre d'actions qu'il vous est proposé de mettre en place une instance dénommée Conseil participatif des jeunes. Cette instance participative doit permettre d'ouvrir un espace de débat pour les jeunes âgés entre 12 et 18 ans, complétant ainsi le Conseil municipal d'enfants et les Agoras jeunes créés en 2021.

Cinq objectifs sont fixés pour ce futur Conseil participatif des jeunes :

- favoriser la participation et l'initiative citoyenne des jeunes ;
- sensibiliser les jeunes à la gestion de la vie locale, au rôle et au fonctionnement de la ville, et favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus ;
- coconstruire des sujets ou projets avec les jeunes, en lien avec les politiques publiques conduites par la ville, comme par exemple la citoyenneté, la politique jeunesse, la transition climatique, les solidarités, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes ou tout autre sujet que souhaiteraient aborder les jeunes ;
- associer les jeunes à la gouvernance de la feuille de route de la nouvelle politique jeunesse ;
- participer aux Agoras jeunes et à la définition de leur fonctionnement.

Le Conseil participatif des jeunes sera composé de 54 membres titulaires et d'une liste de 54 membres complémentaires. La durée du cycle est fixée à deux ans.

A compter du 30 août prochain, un appel à candidatures sera lancé à l'occasion du concert de rentrée. L'ensemble des supports d'information et de communication de la ville seront mobilisés ainsi que la plateforme dédiée à la participation citoyenne dénommée Dessinons Dijon.

Les candidatures seront ouvertes à tous les volontaires ayant leur domicile sur le territoire de la ville de Dijon. Un tirage au sort sera organisé sous contrôle d'un commissaire de justice afin de désigner les futurs membres de cette instance. Trois principes seront pris en compte lors du tirage au sort :

- le découpage des 9 quartiers, soit 6 jeunes par quartier,
- la parité femmes-hommes,
- une représentativité visant à l'équilibre entre les tranches d'âge des collégiens et des lycéens.

Après l'installation du Conseil participatif des jeunes, un premier travail collectif sera proposé aux nouveaux membres afin d'élaborer un protocole de fonctionnement et une charte d'engagement qui seront portés à la connaissance des élus lors d'un prochain conseil municipal. Les participants pourront également définir les thématiques et sujets sur lesquels ils souhaitent travailler.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création du Conseil participatif des jeunes, ainsi que le règlement du tirage au sort produit par le commissaire de justice Maître Marine FAVRE de la SARL REFLEX, annexé au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la création du Conseil participatif des jeunes tel que décrit dans le présent rapport ;
- **d'adopter** le règlement du tirage au sort produit par le commissaire de justice Maître Marine FAVRE de la SARL REFLEX ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour sa mise en œuvre et à apporter, le cas échéant, toutes modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général.

CONTRE : 1

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)